

2^e trophée VTT VINTAGE

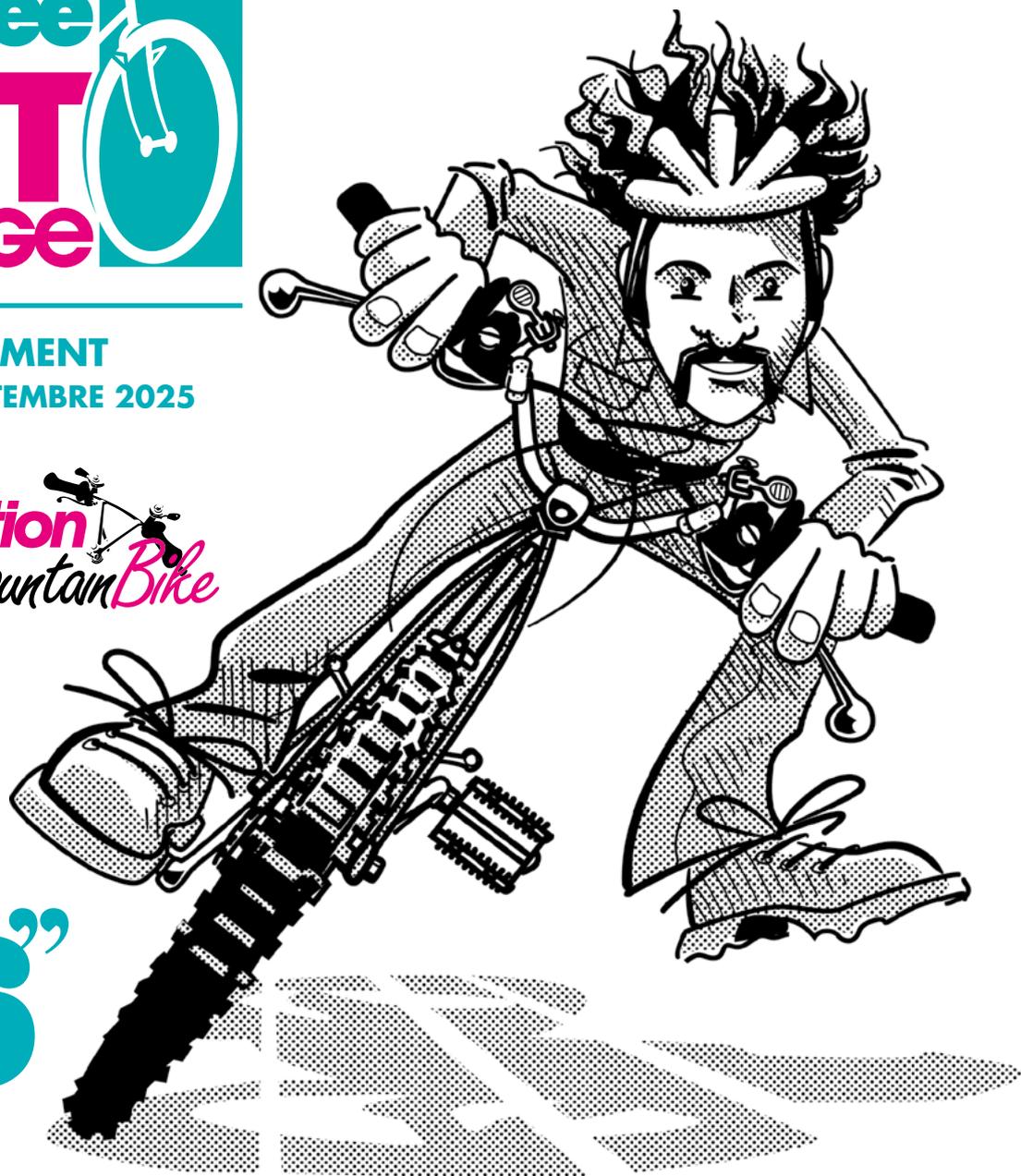


RÈGLEMENT
ÉDITION SEPTEMBRE 2025

Génération
Mountain Bike



Bikes since 1977
26"
to 2005



Baroudeurs de la première heure, anciens compétiteurs, champions, collectionneurs...
mais aussi, jeunes vététistes qui n'ont connu que le 29" et les freins à disques,
venez revivre à Ramatuelle, tous les 1ers weekends d'octobre,
le mythe des rassemblements des premières décennies du VTT
et réveiller des sensations aujourd'hui oubliées en enfourchant un VTT vintage.

Osez rouler différemment, sans assistance ni artifices de la technologie moderne.

Participer au Trophée VTT Vintage,
c'est vivre une expérience temporelle unique et inoubliable.

**Le Trophée VTT Vintage est un challenge officieux
qui se déroule sous la forme d'une randonnée ludique et conviviale,
ponctuée de trois épreuves (XC DH et Trial)
à effectuer sur un seul et même VTT vintage
équipé de roues de 26" maximum.**

1 - FORMAT DU TROPHÉE VTT VINTAGE

Le Trophée VTT Vintage se déroule sur le tracé d'une randonnée VTT de 30 à 50 km ponctuée de liaisons et de 3 épreuves :

- **1 XC de 15 à 20 minutes.**

Le départ est groupé sur une ligne. Le tracé peut être soit un segment du parcours de la randonnée, ou être composé d'une ou plusieurs boucles. **L'ordre d'arrivée servira à déterminer la place pour le classement. Le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc.**

- **1 descente en chrono individuel de 5 à 10 minutes.**

Il s'agit d'un run sans reconnaissance préalable sur un parcours dépourvu d'obstacle artificiel et parfaitement adapté aux VTT vintage. Les départs s'effectuent toutes les 30 secondes et dans l'ordre d'arrivée au start. Lorsqu'un candidat se fait rattraper, il doit se laisser doubler facilement. **Le temps chronométré déterminera la place pour le classement. Le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc.**

- **1 zone trial.**

La zone trial est découpée en 5 segments. **Le nombre de pied posé à terre servira à déterminer la place pour le classement. 1 pied posé égale 1 point. 2 pieds posés égale 2 points, etc. Si les deux pieds sont posés au sol, 5 points seront automatiquement attribués.**

Le classement général se fera par l'addition des points obtenus sur ces 3 épreuves. Le vainqueur sera celui qui aura marqué le moins de points au final. Il s'agit de mettre en avant la polyvalence qui prévalait à l'époque et récompenser le pilote le plus complet. En cas d'égalité, le pilote le plus âgé sera désigné comme vainqueur.

Seul, le VTT préalablement enregistré (voir le paragraphe "2 - VTT éligible"), doit être utilisé sur toute la randonnée et les 3 épreuves.

Les réparations sont acceptées uniquement lors du passage au paddock pendant la pause déjeuner. Sur le parcours, aucun changement de pièce n'est autorisé et les réparations se font en totale autonomie (chaîne, crevaisons...). Dans tous les cas, il revient à chaque participant de rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Seuls seront classés les participants ayant participé au 3 épreuves sur un VTT vintage validé dans une des 4 catégories. Mais il est possible de faire l'intégralité de la randonnée sans participer à toutes les épreuves.

Une trace GPX sera fournie à tous les concurrents. Le départ est pris ensemble avec une tolérance de 5 minutes pour les retardataires. Sur les liaisons, les participants ont pour consigne de rouler en petit groupe à une allure modérée.

2 - VTT ÉLIGIBLE

2.1 - Enregistrement et catégorie :

Les participants doivent préalablement enregistrer leur VTT auprès du comité d'organisation de Génération Mountain Bike en complétant une **fiche technique** (voir en annexe) comprenant le descriptif et les photos recto et verso du VTT.

Ce VTT devra impérativement avoir été produit sur une période allant de 1977 à 2005 et avoir obligatoirement des roues de taille 26 pouces maximum.

Afin de garantir une équité entre les participants, 4 catégories distinctes sont établies :

- **Catégorie 1** pour les VTT de 1977 à 1987 à levier de vitesse à friction (non indexé) et en frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour
- **Catégorie 2** pour les VTT de 1988 à 1996 à vitesses indexées et en frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour
- **Catégorie 3** pour les VTT de 1996 à 2000 en freins V-Brakes
- **Catégorie 4** pour les VTT de 2000 à 2005 équipés de freins à disques

* Pour rappel : VTT PIONNIER : avant 1984, VTT RÉTRO-CLASSIC : 1985-1989, VTT VINTAGE : 1990-1996, VTT YOUNG TIMER : 1997-2004



Pour être validé dans une catégorie, le VTT doit être "période correcte", c'est-à-dire que le millésime du cadre doit correspondre majoritairement à celui son équipement.

Chaque fiche technique sera analysée au cas par cas par un comité d'experts de l'association Génération Mountain Bike qui validera la catégorie du vélo présenté.

Si un vélo dont le millésime correspond à une catégorie est modifié ou upgradé avec un équipement d'une catégorie supérieure, le collège d'experts le réattribuera automatiquement dans la catégorie supérieure (par exemple, un VTT avec un millésime de catégorie 2 équipé en V-Brakes sera inscrit en catégorie 3). Si l'équipement diffère trop du millésime, le vélo sera considéré comme «Hors catégorie» et ne sera pas classé.

Le comité d'experts analysera et validera chaque modification et upgrade selon la cohérence globale de la catégorie. Dans la mesure du possible, une pièce remplacée ou un upgrade, doit l'être par du matériel de la même époque, année ou génération afin d'avoir le statut « période correcte ». **La fiche technique remise au comité d'experts fait donc foi.** Ce comité d'experts pourra exclure du classement (ou empêcher de prendre le départ) un VTT différent à celui présenté dans la fiche technique. Idem pour les modifications et changements fait pendant la randonnée ou les épreuves.

2.2 - Tolérance et exceptions :

- **Tolérance :**

Certains équipements et pièces d'usure pourront être librement modifiés sans prêter à conséquence sur la validation de la catégorie pour des raisons de sécurité ou de fonctionnement. Ce sont les composants suivants : pneus, chambres à air, potence, cintre, grips, selles, patins de freins, plaquette de freins, disques (rotors) de freins, cassette et chaînes et pédales. Si possible, ces modifications doivent se rapprocher au mieux de l'esprit et de l'esthétique de l'époque du vélo.

- **Exceptions :**

Les catégories ont été établies sur les critères d'évolution technologique du VTT et sur **la diffusion généralisée de ces évolutions.** Mais il existe des exceptions qui seront étudiées au cas par cas par le comité d'experts.

Par exemple :

- **Les tiges de selle télescopiques** sont interdites sur l'ensemble des 4 catégories sauf utilisation du Breezer Hite-Rite.
- **Les freins à disque :** Les freins à disque Pro-Stop (1991), AMP (1992), Hope All Terrain Disc Brake (1992) sont classés dans la catégorie 2 et le Sachs Power Disc (1996) est classé dans la catégorie 2 et 3.
- **Les V-brakes :** Un vélo équipé en V brake peut être en catégorie 1 ou 2 si le modèle de frein date d'avant 1996 (Marinovative, IRD Switchback). À l'inverse, un vélo produit après les années 2000 équipé de V-brake, restera en catégorie 4.
- **Les freins hydrauliques Magura Hydrostop sur jante :** Utilisé de 1987 à aujourd'hui, le frein Magura Hydrostop peut théoriquement équiper un VTT vintage des catégories 2, 3 et 4. Il ne permet donc pas de dater et classer clairement un vélo. Dans le cas d'un VTT équipé de ces freins hydrauliques sur jante, son cadre et son équipement détermineront la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant les leviers (principale évolution de ces freins dans les années 90) devront correspondre au millésime (levier en résine noir pour les premiers Hydrostop Mountain, alu pour les HS22 autour de 93-94, puis HS33 en 95, alu avec molette de réglage, etc.)

2.3. VTT hors catégorie

Dans le cas où un VTT ne correspond à une des 4 catégories : vélos commercialisés juste après 2005 et équipés de roues de 26", montage rétro-moderne, cadre modifié (ajout de fixation pour disque...)

Après analyse par le comité d'expert de sa fiche technique fournie avec photos, le vélo sera considéré comme «Hors catégorie». Toutefois, **Il pourra rouler sur l'intégralité de la randonnée mais sans être classé au Trophée VTT Vintage.**



3 - LES PARTICIPANTS

3.1 - Tenue :

Un dress-code est à respecter en portant si possible une tenue correspondant à l'époque du vélo ou relativement neutre visuellement.

3.2 - Tolérance & Exception :

Les chaussures modernes pour pédales automatiques sont tolérées.

3.2 - Autonomie :

Les participants doivent être autonomes pour l'eau, les collations, pour les réparations sur le parcours (crevaisons, chaîne) et pour rejoindre l'arrivée le cas échéant.

3-4 - Etat d'esprit :

Les participants sont invités en toutes circonstances à :

- Faire preuve de fair play, sportivité et bonne humeur
- Porter assistance à tout participant qui en aurait besoin
- Ne laisser aucune trace de son passage dans la nature et respecter les autres usagers
- Se comporter en Gentlewoman ou Gentleman Rider

**Formule 1 ou VTT premier prix...
qu'importe le 26" tant qu'on a l'ivresse !**

4 - RÉCOMPENSES

Seront récompensés officiellement par le comité d'organisation :

- **Les 3 premières Femmes et les 3 premiers Hommes de chaque catégorie** constitueront les podiums du très officiel(iel) Trophée de VTT vintage.
- **Les vainqueurs Femme et Homme** de la DH, du XC et du Trial, via un prix spécial.
- **Les 3 plus belles tenues dans l'esprit vintage.**
- **Les 3 plus beaux vélos.**

5 – SÉCURITÉ, RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

5.1 - Sécurité

Les VTT Vintage doivent être en état de rouler et en toute sécurité.

Pour des raisons de sécurité et de fonctionnement, il est recommandé à titre préventif, avant la participation de faire vérifier par un professionnel le VTT utilisé pour participer au Trophée VTT Vintage.

Chaque participant est responsable du choix et du contrôle de son matériel et ne pourra se retourner contre l'organisation en cas de casse, de dommages ou de chute.

Une attention particulière doit être apportée aux cintres et tiges de selle «ultralight» qu'il est conseillé de remplacer pour rouler. Les extrémités du guidon doivent être bouchées (embouts ou poignées caoutchouc).

De manière générale, rouler sur du matériel ancien demande d'adapter son pilotage pour ne pas trop le solliciter ou se mettre en danger, y compris durant les épreuves.

Le port du casque est obligatoire.

Respect du code de la route et des priorités sur le réseau routier. Un espace de sécurité entre chaque groupe constitué doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer des manœuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité.

5.2 - Certificat médical

La présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT n'est pas obligatoire pour participer aux Trophées VTT Vintage. Toutefois, il est recommandé à titre préventif, de vérifier par un examen médical, son aptitude à la pratique du VTT et à exercer une activité physique d'endurance.

5.3 - Surveillance

Chaque participant est responsable de la surveillance de son matériel durant la durée de l'évènement et doit prévoir des systèmes de sécurité (antivol, alarme, tracker GPS ...) pour éviter les vols.

5.4 - Assurance

Chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance accident et responsabilité civile adaptée. Tout accident engagera la responsabilité individuelle du participant concerné. En cas d'accident entre participants, les participants seront considérés comme des tiers entre eux.

Le matériel doit être aussi assuré, aussi bien le VTT destiné à courir que les machines exposées.

Ce règlement, a été édité et remis à jour en septembre 2025.
Vous pouvez demander la dernière version à : contact@generationmountainbike.com





NOM : _____ **Prénom :** _____
Téléphone : _____ **Mail :** _____

VTT	MARQUE :					
	MODÈLE :					
	ANNÉE (Catalogue constructeur) :	CATÉGORIE (Validée par Génération MTB*) : 1 2 3 4 HC				
CATÉGORIE	VITESSES NON INDEXÉES 	FREINS CANTILEVER U-brake, Roller Cam... 	FREINS V-BRAKES 	FREIN À DISQUE 	AUTRE (Magura sur jante, tambour...) Précisez : _____	
FOURCHE	D'ORIGINE : OUI NON		MARQUE :			
			MODÈLE :			
			ANNÉE :			
ROUES	PNEUS :		DIMENSIONS : 20" 24" 26"			
	JANTES :					
	MOYEURS :					
TRANSMISSION	MANETTES / CHANGEMENTS DE VITESSES :					
	DÉRAILLEURS AR :		DÉRAILLEURS AV :			
	PÉDALIER :					
FREINS	LEVIERS DE FREIN :					
	ÉTRIERS :					
PÉRIPHÉRIQUES	CINTRE & POTENCE :					
	SELLE & TIGE DE SELLE :					
	AUTRES :					

MODIFICATIONS, CUSTOMISATIONS, ANECDOTE... :

Pour être éligible à participation, le VTT présenté sur cette fiche technique doit respecter tous les points de la version en cours du règlement du Trophée VTT Vintage. Cette fiche technique devra être accompagnée de deux photos (Côté droit et côté gauche du vélo).

(*) C'est sur la base de cette fiche technique que le comité d'experts de Génération Mountain Bike classera le vélo dans une des quatre catégories du Trophée VTT Vintage (pour tout détails, se référer au règlement) :

- **Catégorie 1** pour les VTT de 1977 à 1987 à levier de vitesse à friction (non indexé) et en frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour
- **Catégorie 2** pour les VTT de 1988 à 1996 à vitesses indexées et en frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour
- **Catégorie 3** pour les VTT de 1996 à 2000 en freins V-Brakes
- **Catégorie 4** pour les VTT de 2000 à 2005 équipés de freins à disques
- **Hors catégorie** pour les VTT 26" après 2006 ou qui ne correspondent pas aux critères des 4 catégories. Ces vélos ne seront pas classés.

Cette fiche technique fait donc foi et le comité d'experts pourra exclure du classement (ou empêcher de prendre le départ) un VTT différent à celui présenté dans la fiche technique. Idem pour les modifications et changements fait pendant la randonnée ou les épreuves.

En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance du règlement du Trophée VTT Vintage, ainsi que de la conformité des informations indiquées sur cette fiche technique

Une fois complétée, envoyez cette fiche technique pour validation et enregistrement à : contact@generationmountainbike.com

